



Demande un visa algerienne familiale pour mon epoux français

Par **salhi fadila**, le **03/11/2016 à 19:10**

bonsoir,,je suis algerienne et je me suis marieé avec un homme français ,,on a fait le mariage et la cérémonie en algérie..mais mon epoux est installé en france et moi pr le moment je ne peut pas aller au france psq on attend la transcription .. alors à chaque il me visite en algérie ,,il demande un visa touristique ,,alors ma question est : comment on doit faire pr mon marié demande une visa familiale long sejour et de plusiuer entréé. mrc

Par **youris**, le **03/11/2016 à 19:40**

bonjour,
y-a-t-il un problème avec la transcription de votre mariage sur l'état-civil français ?
aviez-vous fait une demande de certificat de capacité à mariage ?
salutations

Par **salhi fadila**, le **03/11/2016 à 19:42**

oui,,on a envoyé le dossier pr la transcription et le prob on a pas la CCAM.

Par **youris**, le **03/11/2016 à 19:50**

pourtant le site du consulat de france à alger précise bien que lorsque un français veut se marier en algérie avec un ressortissant algérien, il faut demander le ccm.
cela explique la longueur du délai pour obtenir la transcription.
voir ce site:
<http://http://alger.ambafrance-dz.org/L-etat-civil-des-Francais-le,2613>
salutations

Par **salhi fadila**, le **03/11/2016 à 19:58**

oui je sais ,,mais on pas connu qu il faut la ccam avant le mariage en algerie,,mais mnt c pas le prob la transcription,,c le visa pr mon mari

Par **youris**, le **04/11/2016** à **15:20**

donc c'est votre mari français qui voudrait avoir un titre de séjour plus long afin de pouvoir se rendre en algérie sans avoir à demander à chaque fois un visa.
malheureusement votre demande concerne le droit algérien relatif à l'entrée des étrangers sur son territoire, droit pour lequel, étant un site de conseils juridiques de droit français, nous ne sommes pas compétents.
salutations